

III. — LES CLOCHES DE CORNEVILLE :

Quand le prochain Terroir paraîtra, le public de Québec aura pu entendre cette opérette de Planquette, que le Conservatoire de Musique de Québec annonce pour le milieu de novembre au Palais Montcalm.

Le Conservatoire fait du bon travail. Il l'a prouvé depuis quelques années. Les représentations théâtrales qu'il a déjà offertes au public furent réussies. Il a prouvé à l'évidence que nos artistes locaux peuvent faire aussi bien, souvent mieux, que certaines troupes étrangères.

Nous félicitons le Conservatoire de ses initiatives. Il mérite l'encouragement du public, puisqu'il a d'abord pour but de développer ou de mettre en évidence les talents de chez nous. Et puisque Québec bénéficie maintenant d'une magnifique salle municipale de représentations, salle payée par les contribuables de la cité, il conviendrait de ne pas oublier nos artistes. Nous n'avons aucune raison, sauf par exception, d'aller chercher ailleurs ce que nous avons ici.

Encourageons d'abord les nôtres...

IV. — L'AMÉRIQUE FRANÇAISE :

"Confédération de tous les groupements de langue française, elle veut unir sans unifier" disait son fondateur, M. Georges Boulanger, lors du premier congrès tenu à Québec, il y a quelques jours.

Il s'agit donc de réunir en une "confédération" toutes les sociétés, cercles, ou groupements, pour développer une plus grande force nationale de langue française.

Par de là les frontières, dans la Nouvelle-Angleterre surtout, existe une population d'élite qui, sans doute, veut être fidèle à sa patrie voisine, mais qui tient surtout, et avec une fermeté tenace, à conserver son esprit bien français. Au Canada, les populations parlant le français sont, — en dehors de Québec, — dispersées et divisées par une foule de centres politiques de langue anglaise.

Or, ici comme aux États-Unis, toutes ces populations ne demandent qu'à s'unir, à établir entre elles des liens d'amitiés plus fermes, pour étudier ensuite les voies et moyens d'assurer la survivance de l'esprit français en Amérique, et en même temps, par voie de conséquences, la survivance de la langue française.

L'Amérique Française est donc un organisme qui répond à une nécessité depuis longtemps constatée.

Cet organisme devrait vivre...

Cet organisme devrait progresser rapidement.

Réussira-t-il ?

Nous le souhaitons ardemment.

Horace PHILIPPON.

Québec, 10 novembre 1932.

Cette Volte-face de l'Académie de Musique

Un article, paru dans le "Terroir" d'octobre disait, en substance, que l'on avait eu raison de blâmer le revirement subit de l'Académie de Musique, et l'on accusait le jury du prix d'Europe d'injustice ou de sottise.

L'auteur de ces lignes sévères confondait tout simplement les attributions diverses des parties incriminées : ne convient-il pas, en effet, de faire un partage sensé des devoirs et des pouvoirs de chacun ; de distinguer l'Académie du jury, et aussi, de séparer les responsabilités de ce jury des responsabilités personnelles des individus qui le composent ?

L'Académie de Musique, on le sait, confie, chaque année, à un comité le soin de désigner le concurrent le plus qualifié pour un séjour de trois ans en Europe aux frais du Gouvernement provincial, mais elle n'est pas tenue de sanctionner tous les verdicts rendus par ce comité : loin de là, il est de son devoir de vérifier la légalité de ces verdicts et de les annuler dans les cas d'exactions.

Le jury, d'autre part, s'il apprend qu'un de ses membres, dans la correction de sa part de copies écrites, a agi à l'encontre des lois de l'équité la plus élémentaire, n'a pas assumé cette infamie en s'obstinant dans son

premier jugement ; en stricte justice, il devra casser sa première décision, dut-il, par là, s'exposer aux sarcasmes d'un public ignorant ou partisan.

Quant au correcteur sans conscience, auteur de cet imbroglio, c'est à lui de porter tout le poids du mépris des honnêtes gens, et c'est contre lui qu'il faut diriger ses foudres... et action en dommages.

Concluons donc : L'Académie de Musique n'est pas à blâmer, en ce qui concerne les incidents survenus en juillet : au contraire, il faut la féliciter de son attitude courageuse et loyale ; le jury, semblablement, ne s'est montré en l'occurrence ni injuste, ni incompetent : il s'est bel et bien affirmé soucieux de rendre à chacun son dû.

Pour dissiper tout malentendu, disons, pour terminer, que ceci n'atteint en rien l'honorabilité de M. Payment. Nous sommes convaincus qu'il aurait désavoué les menées occultes qui ont si piteusement abouti, s'il les eut connues, et que les manœuvres souverainement regrettables de ses partisans ont été conçues et réalisées à son insu.

EUTERPE.